

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Le Président

Député à l'Assemblée Nationale

DTGE/SID/JCL/JR 11-168F

Affaire suivie par :

Jean-Christophe LEYDET

Téléphone :

04.91.57.54.39

Monsieur Alain JUPPE

Ministre d'Etat

Ministre des Affaires étrangères et
européennes

37, Quai d'Orsay

75351 PARIS Cedex 07

Marseille, le **19 SEP. 2011**

Monsieur le Ministre, *d'Etat,*

Le désenclavement ferroviaire des Alpes-Maritimes et du Val de Durance constitue de mon point de vue un enjeu prioritaire, tant dans une approche régionale et nationale que dans la perspective d'une plus forte intégration des territoires européens à laquelle je suis particulièrement attaché.

En effet, force est de constater que, la construction européenne ne s'est malheureusement pas ces dernières années traduite sur ce territoire par un développement des services ferroviaires internationaux. Bien au contraire, les logiques de rationalisation financière, de concurrence entre opérateurs et de normalisation technique nationale ont conduit à une disparition progressive des coopérations existantes pour l'exploitation de services transfrontaliers de courte ou de longue distance.

Cette évolution n'étant évidemment pas acceptable, il est nécessaire que l'Etat puisse engager un programme de coopération avec nos partenaires italiens concernant les Alpes du Sud, comme il a su le faire pour d'autres territoires frontaliers, qu'il s'agisse des Pyrénées, des Alpes du nord ou des liaisons transmanche.

.../...

Quatre dossiers ferroviaires me semblent devoir faire l'objet sans tarder d'une coordination avec nos partenaires italiens :

- La ligne Cuneo Vintimille connaît actuellement une dégradation progressive de son état qui pourrait conduire dès 2012 à réduire les services ferroviaires. Les acteurs français et italiens se rejettent la responsabilité de cette situation, aggravée par le fait que la Convention franco-italienne de 1970 est aujourd'hui largement obsolète du fait des évolutions institutionnelles de part et d'autre de la frontière.

Depuis 2007, j'ai interpellé l'Etat à de multiples reprises sur la gravité de cette situation mais n'ai reçu que des réponses d'attente, alors même que les autorités régionales de transport ont manifesté formellement leur volonté commune de maintien et de développement de cette ligne.

Un programme de régénération de la ligne doit être établi au plus vite, si nécessaire dans un cadre de gouvernance actualisé, afin de permettre d'assurer la continuité des services ferroviaires. Il conviendra ensuite de contribuer à retrouver une certaine interopérabilité des matériels roulants afin de recréer des liaisons internationales.

- Les liaisons internationales sur la ligne Riviera ont progressivement disparu, exception faite des services TER au départ de Vintimille, gérés et financés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pourtant, le développement des échanges sur le littoral et la saturation de l'autoroute A8 imposent une politique de report modal plus ambitieuse, notamment pour la desserte de Monaco, fort générateur de déplacements domicile-travail vers l'Italie.

Là encore, une coordination s'impose entre les parties françaises et italiennes pour définir les conditions techniques – au niveau des infrastructures existantes ou de l'interopérabilité des matériels roulants – mais aussi financières qui permettront de relever ce défi.

- La concertation publique sur la Ligne à grande vitesse (LGV) Provence Alpes Côte d'Azur démarre en septembre 2011 afin de déterminer un tracé de référence, en vue d'engager les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique.

Compte tenu de la décision ministérielle de février 2011 de prolongement de la LGV entre Nice et Vintimille, les études et concertations ne sauraient être menées sans une association rapide des partenaires italiens, institutionnels et techniques, ceci d'autant plus que ceux-ci ont engagé de leur côté d'importants travaux d'amélioration de la ligne littorale entre Gènes et Vintimille.

- Le projet de percée sous le Montgenèvre est une priorité pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un souci de désenclavement du Val de Durance et du Piémont, de desserte du port de Marseille-Fos et de réduction des flux routiers est-ouest sur le littoral méditerranéen. Ce projet a reçu un accueil positif de la Région Piémont, rencontrée à ce sujet au printemps.

Conformément aux engagements pris au Contrat de projet Etat Région 2007/2013, les études de préparation du dossier de débat public vont être engagées à l'automne 2011, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, ce qui implique une collaboration technique avec les acteurs italiens.

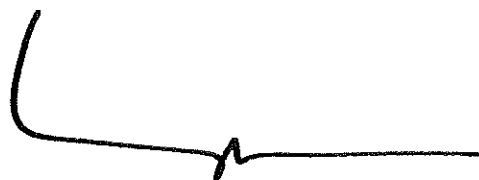
Considérant l'importance et la multiplicité des sujets, il est maintenant indispensable que l'Etat français engage une coordination technique bilatérale avec l'Italie en associant évidemment les Régions, partenaires compétents d'un point de vue institutionnel.

Je souhaite donc que les quatre dossiers ferroviaires mentionnés ci-dessus puissent être inscrits à l'ordre du jour de la réunion de la Conférence intergouvernementale (CIG) des Alpes du Sud, qui se réunira le 7 octobre prochain à Rome, et qui a pour mandat de conduire les études et les concertations nécessaires pour le développement des liaisons franco-italiennes dans une perspective plurimodale, conformément aux objectifs de la Convention Alpine.

Vu la complexité des enjeux, une réunion prochaine du « Groupe de travail ferroviaire » associé à la CIG me paraît nécessaire de façon à clarifier les objectifs pour chacune des thématiques puis à établir un programme de travail et un calendrier. Je demande aux services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de se tenir à votre disposition afin d'apporter leur concours pour ce qui concerne les compétences régionales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

et de ma fidélité sentimentale.



Michel VAUZELLE

Copie : Monsieur Hugues PARANT
Préfet de la région Provence Apes Côte d'Azur,
Préfet coordonateur du massif alpin.